

Procès Verbal de Mrs. les Commissaires nommés
par son Altesse Royale pour l'exécution de l'Acte
de Cession du Duché de Lorraine.

Aujourd'hui vingt - unième Mars mille sept - cens
trente - sept, Nous Nicolas François Comte de
Rennet, Chevalier, Seigneur de Méhoncourt, Conseiller
Secrétaire d'Etat de S. A. R. Nicolas Joseph Baron
Du Bois de Riocourt, Chevalier, Baron de Damblain,
Seigneur de Remoncourt, Conseiller d'Etat de Sadite
Altesse Royale & de ses Finances, Maître des Requêtes
ordinaire de son Hôtel, & Joseph Charles Le-
Febvre, Conseiller de Sad. A. R. & son Avocat Gene-
ral en la Chambre des Comptes de Lorraine, Commis-
saires nommez par S. A. R. & fondez de ses pleins-pou-
voirs donnez à Presbourg le 5. du courant, dont la te-
xteur sera inserée à la suite des presentes, pour l'exé-
cution de l'Acte de Cession du Duché de Lorraine du 13.
Fevrier dernier, par lequel S. A. R. a cedé & aban-
donné sous les clauses, conditions & charges portées
tant audit Acte de Cession, qu'és Articles Préliminai-
res conclus à Vienne le 3. Octobre 1735. au Traité
d'exécution du 11. Avril suivant, & à la Convention
du 28. Août dernier, pour elle & ses Successeurs dès-
à-present, au Sérénissime Roi de Pologne, Grand Duc
de Lithuanie Stanislas I. le Duché de Lorraine appar-
tenances & dépendances, soit d'ancien Patrimoine, Ac-
quisition ou biens allodiaux, à quelque titre ce puisse
être, & après son decés à Sa Majesté Très - Chrétienne,
& à ses Successeurs Rois de France en tous droits de
propriété & Souveraineté, ainsi & de même que Sad.
A. 2. en a joüi ou dû joüir jusqu'à present : Nous
mes rendus en l'Hôtel de Ville de Nancy, où Nous
venant fait annoncer en notre qualité susdite, à Mrs.
les Présidents, Conseillers, Maîtres, Auditeurs & Gens
tenans